

3.—Faillites industrielles et commerciales au Canada, par genre d'industrie, 1942-44
—fin

Industrie et division	Faillites			Passif		
	1942	1943	1944	1942	1943	1944
	nomb.	nomb.	nomb.	\$'000	\$'000	\$'000
Commerce de détail—						
Aliments.....	108	32	12	446	149	53
Accessoires agricoles, magasins généraux.....	41	11	2	238	55	4
Marchandises générales.....	10	2	Néant	208	8	—
Vêtements.....	64	7	2	394	45	10
Meubles, mobilier de ménage.....	24	Néant	1	304	—	246
Bois, matériaux de construction, quincaillerie....	23	5	2	212	43	32
Industrie de l'automobile.....	36	5	3	422	29	57
Restaurants.....	42	16	2	125	57	13
Drogues.....	19	9	2	73	60	9
Tous autres.....	26	9	7	77	54	90
Totaux, commerce de détail.....	393	96	33	2,499	500	514
Construction—						
Entrepreneurs généraux.....	29	20	9	421	439	246
Charpentiers et bâtisseurs.....	10	5	Néant	25	36	—
Sous-entrepreneurs en bâtiment.....	21	7	6	74	44	19
Autres entrepreneurs.....	1	Néant	Néant	6	—	—
Totaux, construction.....	61	32	15	526	519	265
Services commerciaux—						
Nettoyeurs, teinturiers, tailleurs.....	4	4	1	5	21	1
Camionnage, autobus, taxis, etc.....	12	5	1	58	47	5
Hôtels.....	5	1	1	67	9	50
Buanderies.....	1	Néant	Néant	5	—	—
Entrepreneurs de pompes funèbres.....	2	"	"	10	—	—
Tous autres.....	11	5	"	28	44	—
Totaux, services commerciaux.....	35	15	3	173	121	56
Grands totaux.....	609	186	96	7,344	3,634	2,119

Section 2.—Faillites commerciales d'après la compilation
du Bureau Fédéral de la Statistique

En vertu des lois de faillite et de liquidation (S.R.C. 1927, cc. 11 et 213), certains documents relatifs aux biens administrés d'après ces lois sont depuis juillet 1920 envoyés au Bureau Fédéral de la Statistique pour analyse statistique. Cependant, des changements dans les lois en vigueur depuis 1923 altèrent la comparabilité avec 1921 et 1922, les deux premières années complètes pour lesquelles les statistiques sont compilées. La série des tableaux ci-dessous commence donc avec 1923, excepté pour l'analyse par genre d'affaires, dans lequel cas 1924 est la première année où l'analyse est compilée. Les statistiques de cette section englobent toutes les faillites et insolvabilités qui tombent sous la législation fédérale, y compris les cessions de biens des individus et des fermiers.